

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n °25.06.2024-13****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget annexe « Assainissement collectif » 2024****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 35
↳ Représentés : 9
↳ Votants : 44

Date de la convocation :

19 juin 2024

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET qui a donné procuration à Dominique PIRMET
GORGES	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Stéphanie SOURISSEAU, Mme Suzanne DESFORGES qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine GUIMBRETIERE
MONNIERES	Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Benoît COUTEAU
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
VIEILLEVIGNE	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN
GETIGNE	Mme Marion BERNARD
GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Clément LEROY
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.06.2024-13**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget annexe « Assainissement collectif » 2024**

Rapporteur : M. François GUILLOT - Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2024 en date du 26 mars 2024, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative portant sur le budget annexe « Assainissement collectif » comme suit :

Budget annexe Assainissement collectif – décision modificative n°1**En section de fonctionnement :**

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires pour :

- Augmenter les crédits de l'article « Charges diverses de gestion courante » (article 658) pour permettre le paiement aux services fiscaux des ajustements de charges pour un montant de 500 €.
- Augmenter les crédits de l'article « Créances admises en non-valeur » (article 6541) pour anticiper les besoins pour un montant de 10 000 €.
- Assurer l'équilibre par une réduction des dépenses imprévues (article 022).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Destination	Montant
65	658	Charges diverses de gestion courante	811-5200	500,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	811-5200	10 000,00
022	022	Dépenses imprévues	811-5200	- 10 500,00
			Total	0,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Aucune modification demandée.

En section d'investissement :

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires pour :

- Permettre le remboursement d'une subvention versée par l'Agence de l'eau à la commune de Château-Thébaud avant transfert de la compétence à l'article « Subventions d'équipement - Agence de l'eau » (article 13111) pour un montant de 23 000 €.
- Assurer l'équilibre par une réduction des crédits de l'article « Installations, matériel et outillages techniques » (article 2315) pour un montant de 23 000 €

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Destination	Montant
13	13111	Subventions Agence de l'eau	811-5200	23 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	811-5200	- 23 000,00
			Total	0 €

Recettes d'investissement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 26 mars 2024 approuvant les budgets primitifs 2024 pour le budget principal et les budgets annexes,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses du budget annexe « Assainissement collectif » de Clisson Sèvre Maine Agglo,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 44	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2024 telle que présentée pour le budget annexe « Assainissement collectif ».

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 28/06/2024
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 02/07/2024
Jean-Guy CORNU
Président

